

CHRONIQUE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE

POURQUOI se munir d'une trousse 72 heures?

Depuis la dernière décennie et dans le contexte actuel des enjeux reliés aux changements climatiques, on remarque que les situations d'urgence affectent non seulement la population québécoise, mais casimirienne également, et que personne n'est à l'abri d'une catastrophe. Bien qu'un tel événement soit difficile à prévoir, il est du **devoir de chaque citoyen** de s'y préparer adéquatement, afin d'être autonome pour une période déterminée, soit 3 jours (72 heures).

Si jamais un sinistre devait se produire dans votre secteur, seriez-vous prêt à réagir rapidement? Si vous deviez quitter votre domicile en urgence, est-ce que vous ou votre famille auriez de quoi survivre en attendant les secours? Et si ceux-ci tardaient à arriver? Que feriez-vous?

Ces questions peuvent sembler farfelues ou irréalistes pour certains, mais tout porte à croire que ces risques imprévus peuvent réellement se produire... *Souhaitez-vous vraiment attendre le pire?* Préparez votre TROUSSE 72 heures!

Le Gouvernement du Québec recommande que votre **trousse d'urgence** contienne au minimum les articles suivants :



- Eau potable (6 litres par personne);
- Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles avec piles de rechange;
- Lampe de poche ou lampe frontale, avec piles de rechange, ou lampe à manivelle;
- Allumettes ou briquet avec chandelles;
- Trousse de premiers soins contenant : antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.).

De plus, il est suggéré d'y ajouter les éléments suivants :

Un double de vos clés pour la voiture et la maison, de l'argent comptant en petites coupures et de la monnaie, une copie de votre plan d'urgence (que vous aurez préparé à l'avance et contenant les numéros de personnes à contacter en cas d'urgence), des articles particuliers que vous ou votre famille pourriez avoir besoin (médicaments sur ordonnance, préparation pour nourrisson, nourriture pour animaux domestiques, etc.).

Si vous pouvez, prévoyez également des vêtements de rechange pour toute la famille, un sac de couchage ou des couvertures isolantes, des articles de toilette et d'hygiène, quelques outils de base (marteau, couteau de poche, pinces, clef, tournevis, gants de travail, masque protecteur), un sifflet, du ruban électrique ainsi qu'une génératrice.

Si vous devez quitter votre domicile :

Lors de certaines situations d'urgence particulières, la Municipalité de Saint-Casimir pourrait vous demander d'évacuer rapidement votre domicile ou encore de rester à l'intérieur de celui-ci, pour votre sécurité. Dans de telles circonstances, il est important de suivre les consignes diffusées par les autorités. **Si vous n'avez pas reçu de consigne d'évacuation, il vous revient de décider de quitter votre domicile ou d'y demeurer pendant le sinistre.**

Avant de partir, pensez à apporter avec vous ces articles essentiels (pour toutes les personnes résidant à votre adresse) :

- Médicaments sous prescription;
- Articles pour l'hygiène;
- Vêtements de rechange;
- Couvertures;
- Argent;
- Pièces d'identité;
- Clés de voiture et de maison;
- Lait maternisé et biberons, couches pour bébé (au besoin);
- Appareils électroniques (ex: téléphone intelligent, tablette, etc.) et accessoires servant à leur branchement;
- Tout autre article nécessaire au bien-être des personnes ayant des besoins particuliers.

Les sinistres se multiplient et sont de plus en plus fréquents. Les citoyens et citoyennes de Saint-Casimir ont connu des situations d'urgence et nous sommes conscients que d'autres événements surviendront dans le futur. Comme ils peuvent survenir n'importe où et n'importe quand, tous doivent se préparer à les affronter.

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier
Coordonnateur municipal de la sécurité civile